



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2018 – 19H00
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Pascal AVRIT - Guillaume BUTEAU - MMES Marcelle BARRETEAU – Eléna BOULIAU – Monique DIERCKENS – Emilie JULLIEN - Jocelyne PORTRAT

Excusée : M.BROCHARD - **Pouvoirs :** P.TRETON pour R.BOURASSEAU – B.MARTEAU pour P.GINEAU

Secrétaire de séance : Jocelyne PORTRAT

Présents 9 - Votants 11

Convocations adressées 7/04/2018

CRS publié le 20/04/2018

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2018

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018.

DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉCISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N°	ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE M2
2018/U/07	2 RUE DES MURIERS	AB 221	Habitation	546

DÉLIBÉRATION N° 3 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Marcelle BARRETEAU adjointe au maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018 préparé en commission de finance le 8 mars et le 10 avril 2018. Elle fait quelques remarques sur les lignes budgétaires dont les montants varient par rapport à 2017. En ce qui concerne la section d'investissement, la commission a inscrit les opérations à réaliser en priorité et figurant sur le plan pluriannuel d'investissement ainsi que des nouvelles opérations recensées par la municipalité.

Le conseil municipal,

Vu les propositions de la commission des finances,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ouï l'exposé de l'adjointe au maire,

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	957 797,00 €	957 797,00 €
Section d'investissement	1 593 733,00 €	1 593 733,00 €
TOTAL	2 551 530,00 €	2 551 530,00 €

DÉLIBÉRATION N° 4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le président rappelle au conseil municipal les taux d'imposition appliqués en 2017. Il présente l'évolution des bases pour 2018 et les produits attendus avec le maintien des taux actuels.

Le conseil municipal,

Vu la proposition de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018, à savoir :

	BASES D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLES 2018 (€)	TAUX VOTÉS (%)	PRODUIT CORRESPONDANT (€)
Taxe d'habitation	956 200	18,04	172 498
Taxe foncière (bâti)	678 000	18,78	127 328
Taxe foncière (non bâti)	34 400	57,82	19 890

DÉLIBÉRATION N° 5 – ACHATS ET TRAVAUX 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal,

Vu le budget primitif 2018,

À l'unanimité des membres présents, décide de réaliser :

LES ACQUISITIONS suivantes	Estimation des coûts TTC
Logiciel GESCIME (évolution)	1 730 €
Informatique mairie - école	3 800 €
Matériel outillage services techniques (aspirateur de chantier.....)	1 200 €
Cage à lancer (plateau EPS)	12 000 €
Illuminations de Noël	1 200 €
Panneaux de circulation	2 400 €
Tondeuse	32 400 €
Tables de pique-nique pour Gué au Chaud	2 000 €
LES TRAVAUX DE BÂTIMENTS suivants	
Aménagement résidence « Les Lucioles »	11 400 €
Rénovation des bâtiments communaux	10 000 €
Préau des ateliers municipaux « achat des matériaux »	3 600 €
WC place de la Caserne	6 000 €
Rénovation de l'église	7 693 €
Rénovation des grilles de la mairie	7 700 €
Espace de la Gâchère (salle de sport et salle polyvalente)	773 572 €
LES TRAVAUX DE VOIRIE suivants	
Parking de la mairie	18 000 €
Travaux d'accessibilité des commerces	10 000 €
Cimetière – rénovation du mur	12 000 €
Voirie chemin de Pissot – partie nord – abaissement seuil porche ICB	21 700 €
HORS TRAVAUX ET ACQUISITIONS	
La restauration des tableaux de l'église	26 615 €

Donne délégation au maire ou son représentant pour mener à bien ces projets et ces acquisitions.

DÉLIBÉRATION N° 6 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Marcelle BARRETEAU adjointe au maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018 préparé en commission des finances le 8 mars 2018 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section d'exploitation à 102 811 € et en section d'investissement à 169 450 €. L'opération « rénovation des réseaux » s'achève cette année par la rue du Pont-Chanterelle, la rue des Isleaux et la rue André Dorion pour un montant estimé à 112 400 €.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ouï l'exposé de l'adjointe au maire et après en avoir délibéré,

Vu les propositions de la commission des finances du 8 mars 2018,

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif du SERVICE ASSAINISSEMENT pour l'année 2018 arrêté comme suit :

- ▶ au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- ▶ au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	102 811,00 €	102 811,00 €
Section d'investissement	169 450,00 €	169 450,00 €
TOTAL	272 261,00 €	272 261,00 €

DÉLIBÉRATION N° 7 – SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Patrick GINEAU – adjoint au maire et vice-président de la commission « École & Jeunesse » expose à l'assemblée la demande de l'équipe enseignante de scolariser à l'école publique « Le Verger » les enfants de moins de 3 ans.

La commission enfance-jeunesse qui s'est réunie le 20 mars 2018, propose, après réflexion, d'abaisser l'âge de la rentrée en classe maternelle de 3 ans à 2 ans et demi révolus.

Considérant qu'il appartient au maire de se prononcer sur l'admission des enfants dans les écoles maternelles,

Le conseil municipal se prononce toutefois favorable au principe de la scolarisation des enfants de deux ans et demi dès la rentrée 2018. Cette décision a été prise à l'unanimité moins une voix.

De plus, il offre la possibilité de bénéficier des services périscolaires (restauration et garderie) dans la mesure où l'enfant est à même de manger seul. Il donne la possibilité au maire de refuser l'accès aux services périscolaires si l'autonomie de l'enfant n'était pas suffisamment acquise pour en bénéficier sans occasionner des contraintes supplémentaires pour le personnel. Le règlement des services fera mention de cette mesure.

DÉLIBÉRATION N° 8 – LOCATION SALLE DELAROZE

Le conseil municipal,

Vu le CGCT et notamment les articles L 2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement,

Vu sa délibération n° 201711D4 en date du 14 décembre 2017 fixant les tarifs communaux pour 2018,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de compléter la grille tarifaire de location de la salle Delarozé à compter du 12 avril 2018,

LOCATION SALLE DELAROZE applicable à compter du 12 avril 2018	TARIF À L'HEURE Hiver du 1/10 au 31/03	TARIF À L'HEURE Été du 1/04 au 30/09
Associations dont le siège social est dans la commune	Gratuité	Gratuité
Associations dont le siège social est hors de la commune	10 €	12 €

DÉLIBÉRATION N° 9 – CONVENTION PERISCOLAIRE – AVENANT N° 1

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 16 décembre 2016 visée par la préfecture le 28 décembre 2016 par laquelle le conseil municipal décidait de passer une convention fixant les modalités de participation financière au fonctionnement des services périscolaires entre les communes de la Chapelle-Palluau, Palluau et Saint Paul Mont Penit,

Vu la demande de la commune de Saint Paul Mont Penit de retirer des charges financières les temps intermédiaires, considérant qu'elle n'a pas participé à la décision de mettre en place un temps de garderie gratuit dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

Sur proposition de la commission Ecole & Jeunesse qui s'est réunie le 1er mars 2018,

DÉCIDE de passer un avenant n° 1 et de supprimer de la convention les frais occasionnés par l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, à savoir : « LES TEMPS INTERMÉDIAIRES » et ce, dès l'année scolaire 2016/2017.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Séance levée à 21H20
Robert BOURASSEAU – président de séance

